

Délibération n°2021-18

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du projet « photovoltaïque en autoconsommation à l'UFR SEN » et son plan de financement

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit d'un projet d'installation de plaques photovoltaïques à l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 1	Abstention : 0

Le projet « photovoltaïque en autoconsommation à l'UFR SEN » et son plan de financement, tels que joints en annexe, sont approuvés à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



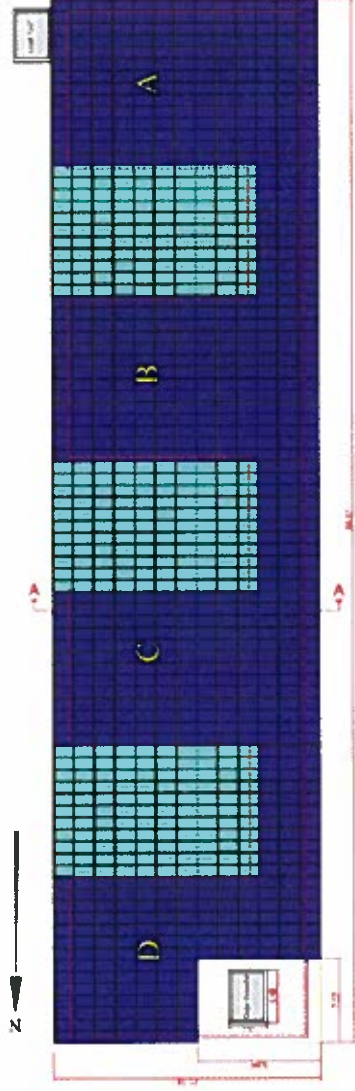
Conseil d'Administration du 23 février 2021

APPEL A PROJET REGION-FEDER-ADEME

Présentation du projet « installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur le bâtiment de l'UFR SEN » du campus de Fouillole



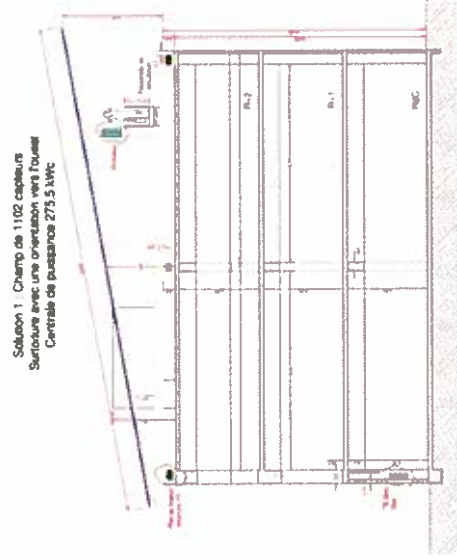
Production d'électricité photovoltaïque



■ Capteurs standard

■ Capteurs bi-verre

1 850 m²
276 kWc



Vue en coupe de la structure métallique PV

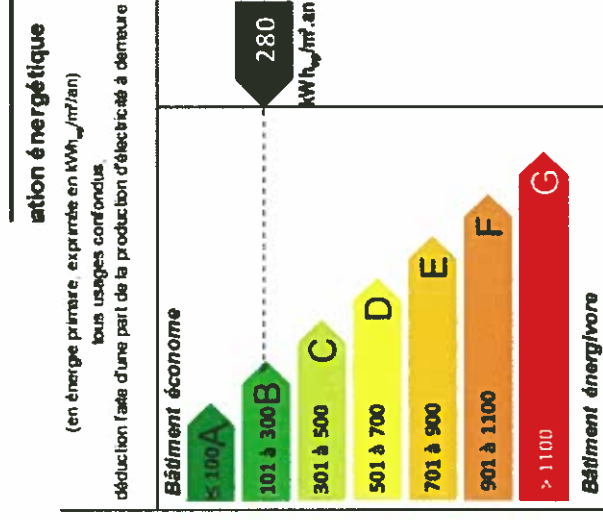


Exemple de structure métallique



Exemple de bornes de recharges pour VE **2**

Surface plancher 3 180 m²
 Consommation future 254 400 kWhEF/an



Consommation Energétique :
 80 kWhEF/m².an
 280 kWhEP/m².an
 Classe B (performant)

10 kWhEF/m².an (280 EP)
 30 kWhEF/m².an (350 EP)

Autoconsommation PV : 100%

- 399 475 kWh évités
 - 77% autoconsommés sur bâtiments UFR
 - 13% autoconsommés sur véhicules électriques
 - 10% pertes de stockage (batteries)
- 20 tonnes CO₂ ⇔ 213 voitures parcourant 10 000 km/an
- Economie : 68 000 €/an
- => Temps de Retour sur Investissement : 4 ans

Bâtiment énérgivore

PLAN DE FINANCEMENT

- PV UA : financement REGION/FEDER à hauteur de 80 % du surcoût selon la répartition suivante :

Financiers	Montant (H.T)	Taux
FEDER	421 531,00€	50%
Région Guadeloupe	252 918,60€	30%
Université des Antilles	168 612,40€	20%
Assiette Éligible	843 062,00€	100%

Pour information

- BATEX : financement ADEME/FEDER des postes suivants :

Remplacement des jalousies par des jalousies DURO
 Climatisation DRV
 Luminaires LED

Les autres postes (isolation, split performants) ayant été pris en charge par EDF

Financiers	Montant (H.T)	Taux
FEDER	127 800,00 €	25,16%
ADEME	100 800,00 €	19,84%
Autofinancement	279 400,00 €	55,00%
Assiette Éligible	508 000,00 €	100%

DIRECTION ENENERGIE ET DE L'EAU
Service Energies

Commission des énergies
du 17 décembre 2020

Procès-Verbal

Objet : Installation d'un générateur photovoltaïque en autoconsommation

Maître d'ouvrage : Université des Antilles

Représentant légal : Eustase JANKY

Plan de financement prévisionnel :

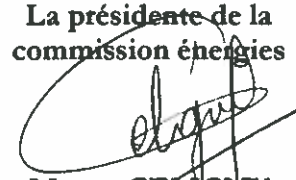
Financiers	Montants (H.T)	Taux
FEDER	421 531,00 €	50 %
Région	252 918,60 €	30 %
Université des Antilles	168 612,40 €	20 %
Assiette Eligible	843 062,00 €	100 %

Avis du service énergies :

Favorable.

Cette opération est cohérente vis-à-vis de la politique énergétique régionale visant une meilleure maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Avis de la commission énergies :

Avis de la commission énergies					
Maître d'ouvrage	Favorable	Défavorable	Ajourné	Montant	
Université des Antilles	✗				La présidente de la commission énergies  Maguy CELIGNY